

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	24
Votants :	27
Quorum :	14

**OBJET : Cessions des parcelles cadastrées
AB 361 et 367**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BERTOT Jacques, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, JEAN Ludivine, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, GUERIN Florian, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURNALES Sandrine pouvoir à GUERIN Florian, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à GOINEAU Sophie.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder une partie des parcelles cadastrées AB 361 et 367 à trois propriétaires riverains au prix de 40 € le m² en vue de les rattacher à leur propriété. Les trois emprises à céder se situent en zone UB du PLU de la commune et sont d'une superficie respective de 101 m², 134 m² et 184 m². Les parcelles sont non bâties. Elles sont desservies par l'impasse Charpentier.

Les frais de notaire seront pris en charge par les riverains.

Le service des domaines a procédé à l'estimation du terrain.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la vente d'une partie des parcelles AB 361 et 367 d'une superficie respective de 101 m², 134 m² et 184 m² au prix de 40 € le m²
- autorise Monsieur PANNAUD, Maire ou M. FOURRÉ, Premier Adjoint à signer l'acte de vente à intervenir et toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire
Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance
Jean-Pierre CARTON

